Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260625-DEL2026_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE BÉGARD

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents à la séance : 15
Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 12 juin 2026
Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, le comité d'administration, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gildas HERVÉ.

Présents : HERVÉ Gildas, TOUDIC Marie Evelyne, MARTIN Sébastien, LE MIGNOT Daniel, PICART Olivier, KERTUDO Maryline, BICZO Sylviane, LE GUEVELLOU Marjorie, LEBRETHON-MARY Joëlle, MARTIN Séverine, MEHAT Camille, GUEGUEN Justine, SAMSON Marine, CHARLIER Claire, ANTHOINE Julien.

Absents : GEFFROY Séverine, SARIAN Virginie, RIQUELME Mélissa

Procuration : GEFFROY Séverine à HERVÉ Gildas

Assistaient à la réunion : LOSTANLEN Yannick

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N° 2026-07

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la Caisse des écoles de la ville de Bégard ;

Vu le CFU 2025 de la Caisse des écoles de la ville de Bégard **;**

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le Compte Financier Unique du maire est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260625-DEL2026_7-DE

Considérant que l'article susvisé interdit formellement au maire ou président de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. HERVÉ Gildas, nouveau président de la Caisse des écoles de la ville de Bégard, n'était pas ordonnateur sur l'exercice 2025 ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

BUDGET « CAISSE DES ÉCOLES »						
Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement			146 421,28 €	150 393,78 €		3 972,50 €
Section d'investissement		30 885,21 €	10 523,45 €	16 002,88 €		36 364,64 €
Totaux		**30 885,21 €**	**156 944,73 €**	**166 396,66 €**		**40 337,14 €**

Le comité d'administration, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*16*
Votes Pour :	*15*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*1*

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la Caisse des écoles de la ville de Bégard ;
- **DONNE** pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à Bégard le 25 juin 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Gildas HERVÉ

CAISSE DES ECOLES Ville de Bégard 22140 BEGARD

La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO